

DÉCLARATION DU ROYAUME DU MAROC AU PWG – 2^e TOUR

Le Royaume du Maroc salue les efforts déployés dans la poursuite des travaux du Groupe PWG en ces circonstances sanitaires particulières.

Le Royaume du Maroc appuie le projet de reconduction des dispositions de la Recommandation 18-12 qui arrivent à expiration (PWG-408). En effet, nous estimons que l'examen et la discussion des éléments et informations liés auxdites dispositions nécessitent plus de temps que ce dont on dispose dans nos présents travaux.

Sur le volet des engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés, nous estimons que les projets de formulaires relatifs à la déclaration de ces engins (PWG-404) comprennent toutes les informations requises en vertu de la Recommandation 19-11. De même, nous partageons l'avis des États Unis proposant de combiner les deux formulaires en un seul.

Le Royaume du Maroc est favorable à l'approche proposée par le Président du PWG concernant la réunion de l'IMM de 2021, y compris la tenue de réunions physiques et/ou virtuelles pour accélérer et conforter le travail préparatif des questions à examiner par le Groupe IMM (Bien entendu, les réunions physiques sont envisageables si les conditions sanitaires le permettent).

Toutefois, pour plus de visibilité concernant la réunion IMM, et vu le nombre important des sujets en suspens intéressant ou pouvant intéresser les travaux du Groupe IMM (les éléments du point 1 du PWG-400, les points dont la Sous-commission 2 a entériné en intersession le renvoi à l'IMM), le Royaume du Maroc propose au Président du PWG de dresser une liste de toutes les questions en suspens à traiter par le groupe IMM en 2021, en indiquant les éléments qui pourraient être préparés et discutés en travaux préparatifs à la tenue de la réunion IMM.

Dans ce sens, le Royaume du Maroc souhaite rappeler les points dont la Sous-commission 2 a entériné en intersession le renvoi à l'IMM, suite aux travaux de la réunion du Groupe de travail sur les mesures de contrôle et de traçabilité du thon rouge, à savoir :

- Discussion sur la formation des observateurs nationaux ;
- Discussion des questions relatives au VMS (fréquences de transmission, suivi/localisation des cages de transport) ;
- Préparation d'une proposition d'amendement des dispositions de la Rec. 18-12 / 18-13 pour introduire le groupage des eBCD dans le cas de transfert interne de poissons provenant de même pavillon d'origine/de la même JFO ;
- Examen de l'extraction de données du système eBCD, y compris des données à l'intérieur d'une ferme.

Le Royaume du Maroc souhaite que ces points, entérinés en mars 2020 par la Sous-commission 2 à son intersession, fassent partie de l'agenda des prochains travaux de l'IMM et de leurs préparatifs.